

Projet de PDUIF

Observations dans le cadre de l'enquête publique – mai 2013

LES AMIS DE LA TERRE VAL D'OISE

Les Amis de la Terre Val d'Oise est une des principales associations agréées protection de l'environnement dans le Val d'Oise. Ils sont membres de la fédération des Amis de la Terre France fondée en 1970, elle-même membre de la fédération des Amis de la Terre, premier réseau écologiste mondial.

Nous intervenons, entre autres, dans les domaines des déchets, des transports et de la protection des zones naturelles au travers d'action de sensibilisation et ou à l'occasion de diverses manifestations.

Nous sommes également habilités par la préfecture du Val d'Oise à participer à un certain nombre de commissions organisées par ses services : Commissions Locales d'Informations et de Surveillance (CLIS), Formation Sites et Paysages, Formation Carrière et Formation Nature de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles. Nous participons également à la commission départementale chargée de l'établissement de la liste des commissaires enquêteurs.

UNE POLLUTION ATMOSPHERIQUE CATASTROPHIQUE EN IDF

Les différents rapports établis par l'association agréée en charge de la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France (Airparif) constatent, depuis 2009 notamment, le non-respect des normes relatives à la qualité de l'air en Île-de-France, et particulièrement en ce qui concerne le dépassement des valeurs-limites de concentration des polluants PM10 et NO2. Selon Airparif : « En 2012, on estime qu'environ 3 millions de franciliens étaient potentiellement exposés à des niveaux de pollution qui ne respectaient pas la réglementation, principalement le long du trafic et dans le cœur de l'agglomération. »

Les impacts sanitaires de cette pollution sont majeurs comme l'ont montré différentes études. Malheureusement, les autorités françaises sont restées largement inactives. Cette attitude a conduit la Commission Européenne à introduire un recours en manquement devant la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) contre la République française : la réglementation française actuelle et codifiée dans le Code de l'environnement résulte en effet de la transposition de directives européennes.

Le transport routier est responsable de la majorité des émissions d'oxyde d'azote et d'une part importante des émissions de particules. Malgré l'amélioration de la motorisation des véhicules, une diminution drastique de la pollution atmosphérique en IdF et le respect des normes imposent des objectifs de réduction très ambitieux de la circulation routière.

Dans ce contexte, les Amis de la Terre Val d'Oise notent avec satisfaction qu'après des années de suprématie du transport routier soit enfin actée la priorité aux transports en commun et aux modes de transport actifs non polluants.

Ils souscrivent notamment à l'intégration dans le PDUIF de l'objectif de diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transport d'ici à 2020 pour revenir au niveau de 1990 (p42)

Néanmoins, les objectifs chiffrés de report modal exprimés comme suit (p43 et p44) paraissent beaucoup trop modestes :

« Dans ces conditions, le PDUIF vise donc à réduire de manière significative l'usage de la voiture, des deux-roues motorisés et des poids lourds et, par voie de conséquence, à accroître fortement l'usage des transports collectifs, des modes actifs – marche et vélo – et, pour les marchandises, l'usage de véhicules plus respectueux de l'environnement, de la voie d'eau et du fret ferroviaire.

Les actions à mettre en œuvre sur la période 2010-2020 ont pour ambition de faire évoluer l'usage des modes alternatifs à la voiture dans une forte proportion.

Ainsi, il est indispensable que la hausse, des déplacements de personnes en Ile-de-France estimée à 7 %, soit complètement absorbée par les modes alternatifs à la voiture. Toutefois, cet effort serait encore insuffisant pour atteindre les objectifs environnementaux. Il est donc nécessaire d'aller plus loin et de réduire l'usage des modes individuels motorisés.

On vise ainsi globalement :

- *une croissance de 20 % des déplacements en transports collectifs,*
- *une croissance de 10 % des déplacements en modes actifs (marche et vélo),*
- *une diminution de 2 % des déplacements en voiture et deux-roues motorisés. »*

Les Amis de la Terre Val d'Oise demandent à ce que des objectifs de réduction des déplacements en voiture et deux-roues motorisés plus ambitieux soient pris. Ils regrettent, par ailleurs, le caractère peu contraignant des actions à mettre en œuvre et doutent qu'elles puissent avoir un effet significatif sur le report modal envisagé.

LA LIAISON SARCELLES - VILLEPINTE

La liaison Sarcelles – Villepinte, bien que ce ne soit pas précisé, recouvre la portion Est du projet de l’Avenue du Parisis (ex BIP) sous forme d’une 2X2 voies + TCSP qui a fait l’objet l’an dernier d’une concertation menée par le Maître d’Ouvrage, à savoir le Conseil Général du Val d’Oise.

Cette infrastructure n’a cessé de faire polémique depuis que le projet en a été conçu, il y a près de 80 ans. Il est paradoxal qu’elle apparaisse sur un document qui vise à réduire les déplacements en voiture et deux-roues motorisés puisqu’elle générera une augmentation globale du trafic sur les communes traversées et les communes limitrophes de 13% par rapport à une situation de référence sans avenue comme l’a montré l’étude relative à la qualité de l’air fournie par le CG95 à l’occasion de la concertation.

De façon générale, l’avenue du Parisis conduira à :

- Une augmentation des émissions de polluants atmosphériques dans les mêmes proportions que l’augmentation de circulation,
- Une augmentation du bruit dans une zone déjà durement affectée par les nuisances aériennes.

De plus, son utilité n’est pas avérée. Le tronçon Est est en fait censé servir d’ «axe structurant » à deux projets urbanistiques. Le premier, le Dôme de Sarcelles, est un projet de salle de spectacle de 20 000 places situé à proximité de la gare RER de Garges- Sarcelles. Ce projet hypothétique est en concurrence avec d’autres salles du même type en IdF. Il ne générerait, par ailleurs, que quelques dizaines d’emplois dont une minorité pour les populations locales. Le second est le projet de centre commercial d’Europa City sur le Triangle de Gonesse également fortement décrié. La réalisation de ce dernier n’a en réalité pas conditionnée à la réalisation de l’avenue du Parisis puisqu’il sera de toute façon possible d’y accéder depuis l’A1 par la voirie existante.

Il est également à noter que l’adjonction d’un TCSP à cette voie routière comme il est prévu dans le projet du Conseil Général n’a aucun sens. En effet, il sera éloigné des centres –villes et des zones d’habitation. Le projet de TCSP n’est là que pour donner un habillage environnemental à l’infrastructure routière.

Dans ce contexte, le coût de la section Est (a minima 150 à 200 M€) paraît totalement déraisonnable pour un des départements les plus endettés d France.

Comme l’ont réclamé une majorité des participants aux réunions de concertation, les Amis de la Terre Val d’Oise demandent que le projet de l’avenue du Parisis soit être purement et simplement abandonné et que l’argent qui lui serait consacré soit utilisé à abonder des projets servant les populations de cette partie du Val d’Oise et, en particulier, l’amélioration des transports en commun. Ils demandent donc que le PDUIF ne fasse pas mention de la liaison Sarcelles - Villepinte.

BARREAU DE GONESSE

Ce projet de liaison ferrée est mentionnée p71 : « *Construction d'une voie nouvelle de surface, dite « barreau de Gonesse », pour des missions du RER D à destination du parc d'expositions de Villepinte-Tremblay et du pôle d'emploi de Roissy-Sud.* »

Ses promoteurs y voient officiellement un moyen de transport en commun permettant de faciliter l'accès à la zone d'emplois de Roissy pour les habitants de l'Est de la zone (Gonesse, Garges, Sarcelles, Goussainville,...). Malheureusement, cet objectif a peu de chance d'être atteint :

- tel que configuré le barreau ne permettra pas un accès direct de Goussainville à la plateforme de Roissy alors que ce sont ses habitants qui y travaillent le plus,
- le report modal prévisionnel de la voiture au transport collectif (selon les documents transmis lors de la concertation préalable) est très faible : 5% à Gonesse, 2% sur la zone de Roissy et 1% à Tremblay et Villepinte.

La liaison n'a en fait d'autre but que de faciliter l'urbanisation de la partie sud du triangle de Gonesse grâce à la création d'une gare en plein champ. Les crédits affectés (300 M€) devraient prioritairement être dédiés à des projets de transport en commun servant des zones déjà urbanisées et mal desservies.

Les Amis de la Terre Val d'Oise demandent que la mention au projet de liaison dit du barreau de Gonesse soit retirée du projet de PDUIF.

SITES A VOCATION LOGISTIQUE

Le projet de PDUIF privilégie l'implantation des zones logistiques sur les sites multimodaux (« *Maintenir, conforter et développer les sites logistiques multimodaux*» (p152)) et en ville (« *Maintenir et faciliter la création de sites logistiques en ville* » (p153)). Ceci répond à un souci de limiter le recours massif et quasi-exclusif aux transports routier pour l'acheminement des marchandises, souci auquel les Amis de la Terre Val d'Oise ne peuvent qu'adhérer.

Les Amis de la Terre Val d'Oise demandent que le PDUIF fasse obligation à ce que toute implantation d'une nouvelle zone logistique soit réalisée sur des sites multimodaux, à savoir reliés au réseau ferré ou à une voie d'eau navigable.

Vincent Gayraud

Président des Amis de la Terre Val d'Oise

